

SPORT SUR ORDONNANCE

POUR L'AVIRON



AVANT PROPOS

Il faut bien distinguer le « sport santé » au sens large qui désigne la pratique d'une activité physique dans une perspective de santé bien-être et de la préservation du capital santé du pratiquant, du « sport sur ordonnance » qui désigne la pratique d'une activité physique adaptée, prescrite par un médecin, dans un but thérapeutique.

Seul l'encadrement des activités physiques adaptées, dans le cadre du dispositif « sport sur ordonnance » est réglementé. L'encadrement du « sport santé bien-être » répond, lui, à la réglementation traditionnelle en vigueur pour tout encadrement sportif.

POUR LA FFAVIRON

Engagée et actrice aux côtés de la commission médicale du CNOSF dans la rédaction du médicosport-santé et auprès des ministères de la Santé et des Sports, la Fédération Française d'Aviron (FFAviron) a pris en considération, dès le lancement de son programme Aviron Santé, l'enjeu de santé publique inscrite dans la loi et son décret.

Pour répondre à un engagement de qualité/sécurité, la FFAviron recommande aux éducateurs sportifs souhaitant encadrer des personnes atteintes d'Affection de Longue Durée (ALD), dans des créneaux spécifiques, d'être titulaire, a minima, d'un diplôme de niveau CQP et du Coach Aviron Santé.

Dans le cadre du label École Française d'Aviron, seuls les clubs ayant un coach Aviron Santé certifié pourront prétendre à la mention complémentaire Aviron Santé.

La formation « Coach Aviron Santé » n'est pas inscrite dans la liste des certifications fédérales figurant dans l'arrêté du 8 novembre 2018. Ce dernier fait uniquement référence aux diplômes fédéraux permettant un encadrement non rémunéré.

Or la FFA a fixé, comme prérequis à l'encadrement de l'aviron auprès de patients, un niveau professionnel minimum le CQP, permettant d'encadrer contre rémunération, associé à la formation Coach Aviron Santé pour renforcer les compétences de l'encadrant. Cette disposition fera l'objet d'un prochain arrêté portant sur la création d'un nouveau diplôme le CQP «Activité physique et sportive sur prescription médicale» qui sera équivalent au CQP Aviron + Coach Aviron Santé.

En aviron, aucun diplôme fédéral ne donne les prérogatives pour encadrer ce public. Il est par contre très facile pour une personne titulaire d'un diplôme d'éducateur fédéral de passer le CQP moniteur aviron et le Coach Aviron Santé.

Par conséquent, les créneaux Aviron Santé sont légitimes pour figurer dans le recensement régional de l'offre de pratique d'APA et permettre ainsi aux structures labellisées Aviron Santé de bénéficier de soutiens financiers.